

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

#### SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 30 MARS 2022**

\*\*\*\*\*\*
L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est

délégués le :

Convocation adressée aux

24 Mars 2022

Délégués :

• En exercice: 49

• Présents: 30

Votants: 43

Délibération affichée le :

1er Avril 2022

Délibération certifiée exécutoire le :

1er Avril 2022

réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET.

Etaient présents: M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAIGNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART.

<u>Etaient excusés</u>: M. Sylvain ROBERT, M. Yves DUPONT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Ont donné procuration: Monsieur Jean François CARON à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur André GUILLOU à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Monsieur Kévin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Gorges KOPROWSKI, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean Louis LEFEBVRE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

L'association Euralens a été intégrée au sein du Pôle métropolitain de l'Artois au 1er janvier 2022.

Le SIZIAF qui a été adhéré à l'association Euralens depuis 2013 peut poursuivre son soutien aux travaux engagés par cette Association en signant la Charte du Grand Forum.

Le Grand forum du Pôle métropolitain est l'héritier des "AG Euralens". Il réunit toutes les forces vives de notre territoire : dirigeants d'entreprises, acteurs culturels, élus locaux, chef d'établissement scolaire, acteurs de la recherche et de l'innovation, représentants du monde associatif, jeunesse. A ce jour, 68 chartes ont été signées, dont 16 communes.

Sans le Louvre-Lens, nous ne serions pas réunis à cette échelle, c'est la puissance symbolique du musée qui a permis de fédérer notre territoire, et d'inventer ici un mode

## 7 SIGNATURE DE LA CHARTE DU GRAND FORUM EURALENS

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

de coopération territoriale unique, et aujourd'hui observé, étudié, copié. Faire métropole autrement, comme nous le disons parfois, c'est aussi dans la manière de gouverner un territoire. Ce grand forum est précieux. Nous pouvons collectivement en être fier. La force qu'il représente permet d'aborder les défis de l'avenir avec plus de confiance encore.

Vu la charte jointe en annexe,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

> Autorise le Président à signer la Charte du Grand Forum.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

ndré KUCHCINSKI

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

## Charte du Grand forum Euralens Pôle métropolitain de l'Artois

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022 Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

#### Préambule

Cette charte a pour objet de décrire le fonctionnement et les objectifs du Grand forum, et ainsi pérenniser la démarche « Euralens », dont il est issu, au sein du Pôle métropolitain de l'Artois vers lequel les activités ont été transférées.

Elle constitue également un engagement pour tous ceux qui souhaitent participer aux travaux du Grand forum, nouvelle appellation des forums Euralens.

L'association Euralens a été créée le 30 janvier 2009 dans la perspective de l'implantation à Lens du musée du Louvre. Ses objectifs, guidés par un souci qualitatif, visaient essentiellement à favoriser le développement économique, social, culturel et la transformation environnementale d'un territoire recouvrant l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais, et bénéficiant de cette opportunité exceptionnelle. À cet effet, Euralens s'est organisée en « forum du territoire » en accueillant des membres adhérents issus des collectivités publiques et de la société civile. Un Cercle de qualité a été mis en place pour notamment contribuer à la labellisation des projets les plus remarquables du territoire. Ces deux outils sont appelés à continuer de fonctionner au sein du Pôle métropolitain.

Le Pôle métropolitain de l'Artois est un syndicat mixte ouvert, créé le 24 décembre 2015.

L'élaboration de ses statuts a été préparée par Euralens, la nouvelle gouvernance territoriale étant l'un de ses objectifs. Il est constitué des Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), Hénin-Carvin (CAHC), Lens-Liévin (CALL) et du Département du Pas-de-Calais. Son action s'inscrit notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de développement culturel et sociétal et d'éco-transition. Sur ce dernier aspect, un important chantier participatif de réflexion réalisé en 2020 a préconisé notamment de renforcer les espaces de dialogue avec les acteurs et actrices de la société civile. La convergence entre les objectifs des deux structures, le constat que les deux territoires d'intervention sont similaires, le souci des collectivités de renforcer l'action de son ingénierie territoriale et d'optimiser les moyens financiers qui lui sont consacrés ont conduit à prendre la décision d'un rapprochement et de l'intégration des activités d'Euralens au sein du Pôle métropolitain.

Préparées par les Assemblées générales tenues au cours de l'année 2021, ainsi que par les Comités syndicaux du Pôle métropolitain, l'intégration d'Euralens dans le Pôle a été approuvée par les instances respectives de ces deux structures afin que le transfert soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une convention de transfert des activités d'Euralens vers le Pôle métropolitain en régit les conditions aux regards des statuts, du personnel et des activités.

Il a également été décidé qu'une charte, objet du présent document, décrirait le mode de fonctionnement du « Grand forum Euralens » au sein du nouveau Pôle métropolitain de l'Artois.

## Charte du Grand forum Euralens Pôle métropolitain de l'Artois

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

# CHARTE DU GRAND FORUM EURALENS

## I) L'engagement de garder l'esprit d'Euralens

Reconnue tant au plan local, régional que national, la démarche d'Euralens, de l'avis de tous, doit être pérennisée pour continuer d'accompagner et de dynamiser le développement du territoire du Pôle métropolitain de l'Artois. Il s'agit donc de capitaliser sur les réussites et de continuer d'expérimenter un mode de fonctionnement exemplaire pour enrichir le débat territorial, et ainsi favoriser la rencontre fertile entre les processus de démocratie représentative (les élus) et de démocratie participative (la société civile).

Garder l'esprit d'Euralens c'est, dans un nouveau contexte administratif, permettre la liberté de débat, le dialogue avec la population, et la libre adhésion à cette démarche originale.

Après plus de 10 ans d'existence, Euralens a capitalisé sur son nom une image positive qu'il convient de préserver. Sous sa nouvelle dénomination le « Grand forum Euralens », la marque Euralens doit être maintenue et protégée pour éviter toute autre utilisation qui prêterait à confusion.

## II) Le fonctionnement du « Grand forum Euralens »

## Présidence et animation

Le Grand forum est présidé par un ou une de ses membres. Le ou la présidente adresse les convocations aux réunions, en propose l'ordre du jour, et pilote les travaux et les débats. Il ou elle est élue pour une durée de deux ans, parmi les candidatures qui se seraient manifestées auprès du président du Pôle métropolitain. Un règlement intérieur précise les modalités de cette élection.

Par ailleurs, au sein du Pôle métropolitain de l'Artois, la présidence confie une délégation à un ou une des élues de son Comité Syndical. Le rôle de **délégué du président** est d'assurer la liaison entre le Grand forum, où il représente la collectivité, et le Comité Syndical, devant lequel il rapporte sur la nature des débats et les propositions qui en sont issues.

L'ordre du jour des plénières ou des forums thématiques résulte soit d'une commande du Pôle métropolitain, soit d'une saisine du Grand forum. Le ou la présidente du Grand forum peut s'appuyer sur une équipe administrative spécifiquement dédiée à cette mission au sein des équipes du Pôle métropolitain. Le Grand forum a également à sa disposition les experts du Cercle de qualité Euralens, dont il peut solliciter l'intervention pour venir éclairer des sujets complexes. Il peut également solliciter l'intervention de grands invités ou grands témoins.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

## Charte du Grand forum Euralens Pôle métropolitain de l'Artois

Les moyens financiers permettant le fonctionnement du Grand forum sont précisés annuellement dans le budget voté par le Pôle métropolitain.

Les travaux font l'objet systématiquement d'un compte rendu devant le Comité Syndical du Pôle métropolitain pour y être validé. Le Grand forum se réunit trois à quatre fois par an, les forums thématiques étant quant à eux organisés selon les demandes.

## Modalités de participation

Pour participer au Grand forum, il convient de manifester sa volonté d'y adhérer par courrier adressé au président du Pôle métropolitain, en motivant le souhait d'œuvrer de manière constructive en faveur du développement, de la transition écologique et du bien-être de la population. Cet engagement responsable se traduit par la signature de cette « charte du Grand forum ».

En plus d'être partie prenante des débats, les membres du Grand forum ont à tout moment la possibilité de proposer librement au débat des sujets directement liés au développement du territoire et au souci de cohésion sociale.

## Composition

Dans l'objectif d'un large partenariat et avec le souci de donner une place égale aux femmes et aux hommes, le Grand forum Euralens est composé :

- Des adhérents et adhérentes de l'ancienne association Euralens qui désirent poursuivre leur engagement
- De toutes personnes ou structures qui souhaitent y participer afin de représenter la diversité des milieux économiques, sociaux, culturels, sportifs, de l'enseignement, de la santé, de l'innovation, de l'économie sociale et solidaire et plus généralement de la vie associative
- Des membres du Cercle de qualité Euralens
- Des personnes élues et siégeant au Pôle métropolitain et de tout.e.s autres élu.e.s municipales.aux qui souhaitent participer à ces échanges
- Des partenaires territoriaux (techniciens et techniciennes des collectivités,
   Mission Bassin Minier, Agence d'urbanisme, etc.)
- De celles et ceux représentants des différents services de l'État en qualité d'invités.

La listes des nouveaux membres est enregistrée par le Grand forum et actualisée à chacune de ses réunions.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022 Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID: 062-256200742-20220330-DELIB20220307-DE

## Charte du Grand forum Euralens Pôle métropolitain de l'Artois

## III) Les objectifs

Le Grand forum constitue une ressource d'idées, de projets et d'initiatives pour construire et pour amplifier les stratégies de développement du territoire. Il représente une communauté engagée et ambassadrice des ambitions qui sont partagées dans cette instance.

Le Grand forum est le lieu du lancement des appels à candidature du label Euralens. Ses membres seront appelés à se prononcer sur les propositions issues du processus d'instruction des projets et à décider ainsi de l'accompagnement qui doit être porté aux projets retenus.

Les travaux et réunions du Grand forum constituent, pour ses membres, des espaces privilégiés d'information sur l'actualité du territoire, sur ses projets et sur ses initiatives et des moments de mobilisation autour des grands défis communs, en particulier celui de la transition énergétique et écologique. Ce dernier est transversal aux autres, avec les objectifs suivants :

- Accélérer le renouveau économique et participer à la définition des nouveaux axes de développement
- Affirmer et organiser la structuration du territoire en réseau
- Mettre en valeur notre patrimoine et notre identité
- Contribuer à la promotion régionale, nationale et internationale du territoire
- Expérimenter de nouvelles manières d'impliquer les habitantes et les habitants.

Les membres sont invités à alimenter une boîte à idées, expression de la créativité du territoire, qui pourront nourrir les travaux du Grand forum.

Les membres pourront bénéficier d'une information continue entre les réunions, via des newsletters ou autres supports de communication.

Cette charte est adoptée par le Pôle métropolitain pour une durée de 2 ans. Elle peut être révisée à l'issue de cette période, à la demande du Pôle métropolitain ou à celle d'une majorité du Grand forum qui s'exprimerait pour y procéder.

Signature du président du Pôle métropolitain de l'Artois Signature de la personne souhaitant devenir membre du Grand forum

PARC DES INDUSTRIES

APTERISM, FAMILY TORCTION: